

Les mesures financières

LE RENFORCEMENT DES ENCAISSEMENTS



Le renforcement des fonds propres ou quasi fonds propres par les associés ou actionnaires de l'entreprise pour assurer la mise à niveau des flux de trésorerie.

Le prêt de consolidation accordé par les partenaires bancaires : crédit moyen terme destiné à consolider le fonds de roulement d'une entreprise qui doit anticiper des difficultés qui ne sont pas d'origine structurelles. Ce prêt s'appuie sur le Fonds BPI « garantie de renforcement de la trésorerie des entreprises » (à vérifier).

La mobilisation du poste client est un enjeu

important dans l'amélioration de la trésorerie d'une entreprise. A ce titre l'affacturage est une technique de gestion financière par laquelle une société financière (le factor) gère, dans le cadre d'un contrat, le poste « clients ». Ce service est néanmoins rémunéré par une commission sur le montant des factures.

Le lease-back est une opération par laquelle une entreprise propriétaire de son bien le cède en général à un crédit bailleur qui lui loue par la suite le dit-bien (matériel ou immobilier). Cette opération est génératrice de cash immédiatement fongible dans la trésorerie de l'entreprise.



LES COUVERTURES DE SOLDE



Les lignes de crédit court terme (12 à 18 mois) accordées par les partenaires bancaires ont vocation à intervenir pour le financement du cycle d'exploitation de l'entreprise qui connaît ou va connaître des difficultés de trésorerie qui ne sont pas

d'origine structurelle. Ces ouvertures de crédit peuvent prendre la forme de : découvert, billet de trésorerie, Dailly (cession de créances), mobilisation de créances nées à l'export, facilités de caisse, lignes d'escompte.



LES POSSIBILITÉS D'ALLÈGEMENT DES DÉCAISSEMENTS



INTERNES À L'ENTREPRISE

Des leviers d'économies potentielles sont également intéressantes à analyser dans le cadre d'une meilleure maîtrise des flux de trésorerie : les achats matières, les charges externes, l'organisation de l'entreprise, l'analyse du poste clients et l'activation du recouvrement de créances impayées par la voie

amiable ou judiciaire (mise en demeure, requête en injonction de payer, assignation en paiement).

Enfin la réalisation d'actifs de l'entreprise a une double vocation : l'allègement de charges liées à ces actifs et le renforcement du cash disponible.



EXTERNES À L'ENTREPRISE

La Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF) a vocation à étudier les demandes d'étalement des créances publiques sociales et fiscales échues des entreprises qui en font la demande auprès du secrétaire permanent de la CCSF.

Le report ou l'étalement de loyers de crédits ban-

caires, de crédits baux matériels ou immobiliers peut permettre de soulager une trésorerie tendue pour des raisons conjoncturelles pour assurer le paiement de ses charges. Ces actions sont complémentaires d'autres mesures structurelles à prendre dans l'entreprise (organisation ...).

